MAIRIE
6, Grande Rue
25140 - FRAMBOUHANS
Tél. : 03 81 68 60 63
e-mail : mairie.frambouhans@wanadoo.fr
***site* : www.frambouhans.fr**

Nombre de membres en exercice: 15	**Séance du 02 novembre 2022**
Présents : 11	L'an deux mille vingt-deux et le deux novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 02 novembre 2022, s'est réunie sous la présidence de Franck Villemain
Votants: 11	**Sont présents :** Franck VILLEMAIN, Vanessa GUINCHARD, David CHATELAIN, Charles MONNET, Thomas TOURNIER, Véronique BARTHOULOT, Bernard BROGNARD, Jean-Pierre CALI, Jérôme CHEVALIER, Emilie OUDOT, David PRETRE **Représentés :** **Excusés :** Ludovic LAMBERT **Absents :** Myriam CAILLE, Franck DOMEC, Sylvain LAURENT **Secrétaire de séance :** Charles MONNET

Objet: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 04 octobre 2022 - DE_2022_092

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 04 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Objet: FRAIS DE SCOLARITÉ ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 - DE_2022_093

Pour rappel, lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a validé à l'unanimité, pour l'année scolaire 2021/2022, le montant des frais de scolarité à 722.50 € par élève.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de FRAMBOUHANS accueille des enfants de l'extérieur dans son établissement scolaire.

Au vu du total des dépenses afférentes à l'école au cours de l'année scolaire 2021/2022, une participation sera demandée à :

- la commune de Saint-Julien les Russey pour un montant de 1445 €,

- la commune de Soulce-Cernay pour un montant de 102.55 €,

- la commune de Mancenans-Lizerne pour un montant de 1445 €,

- la commune de Le Russey pour un montant de 361.25 €,

- la commune de Les Fontenelles pour un montant de 1445 €,

- la commune de Charquemont pour un montant de 619.95 €,

- la commune les Ecorces pour un montant de 361.25 €.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

Objet: RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS - DE_2022_094

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2021 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Objet: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'AGENT TECHNIQUE - DE_2022_095

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la fin de contrat de l'agent technique employé en CUI au 07 décembre 2022, il y a lieu de renouveler ce contrat.

Il est proposé de renouveler ce contrat de travail pour un temps partiel à hauteur de 30 heures par semaine.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Objet: DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION D'UN ABRI COUVERT TYPE KIOSQUE - DE_2022_096

Vu l'engouement suscité par la création de l'aire de jeux pour enfants, Monsieur le 1er adjoint expose au Conseil municipal la volonté de la commission de réaliser un abri en bois ,couvert, à proximité, type "kiosque" d'une dimension de 10m x 8m.

Les objectifs visés sont :
- disposer d'un abri pour les usagers ou spectateurs de l'aire de jeu en cas d'intempérie ou de canicule,
- permettre au public résident ou itinérant de s'installer pour pique-niquer (parking et salle des fêtes à proximité),
- offrir un abri multifonctionnel à la municipalité qui accueille en ce lieu divers événements du monde associatif,
- valoriser la qualité de vie au village,
- construire avec du bois local pour favoriser les cycles courts et tenter de valoriser les produits forestiers accidentels en surplus ces dernières années de sécheresse.

Le montant du marché est estimé :

- à 13 480 € HT pour le terrassement,
- à 18 270 € HT pour les travaux,

Le Conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à financer et à solliciter les subventions auprès des organismes suivants :

- l'Etat (DETR)
- le Département dans le cadre du Contrat C@p25
- la Caf
- la Région (Soutien à la construction publique par l'utilisation du bois local et même scolyté lié à l'augmentation du volume des chablis pour cause de réchauffement climatique)

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de pouvoir commencer les travaux auprès des différents financeurs.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de l'opération.

Objet: VALIDATION DE DEVIS PLACE DE RETOURNEMENT RUE DU CROTOT - DE_2022_097

Vu les travaux de voirie réalisés Rue du Bas du Parc, Monsieur l'adjoint en charge de la commission « Voirie » expose au Conseil Municipal la possibilité de réaliser la bande de roulement située au début de la rue du Crotôt depuis la Grande Rue sur une longueur de 50 mètres, puis la place de retournement située en amont de la Rue du Bas du Parc dans le but de rendre la surface plus appropriée pour favoriser le déneigement.

Après analyse du devis réalisé par l'entreprise détenteur du marché de travaux de la Rue du Bas du Parc, à savoir VERMOT de Gilley (25650), Monsieur le Maire propose de valider ce devis d'un montant de 12 127.60 € HT.

Le Conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à signer le devis et l'ensemble des pièces se rapportant à l'opération.

Objet: CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE DENEIGEMENT POUR LA SAISON 2022-2023 - DE_2022_098

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'offre lancée pour le déneigement de la saison 2022-2023, et après réception d'une seule offre de prix, la commission déneigement propose de valider la société SARL BERNARD Loïc et Anthony pour un contrat de 3 ans à 33.00 € HT le prix du kilomètre, 90 € HT le prix à l'heure pour les parkings et 120.00 € à l'heure pour le salage de la voirie.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, un courrier sera envoyé à l'entreprise.

Objet: RESERVATION DE TERRAIN AU LOTISSEMENT « AUX ECHANGES » - DE_2022_099

Réservation 2023 :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. BONNET Jean-Philippe reçu le 30 septembre, qui souhaite annuler sa réservation de la parcelle n° 8 d'une superficie de 740 m² située au lotissement « Aux Echanges ».

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. et Mme WASTEELS qui souhaite réserver la parcelle n° 8 située au lotissement « Aux Echanges » d'une superficie de 740 m², sachant que le prix de vente sera de 71.00 € HT le m² (délibération du 28 juin 2022).

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition, un courrier sera envoyé aux intéressés.

Objet: RESTAURATION DU TABLEAU DE SAINT-SEBASTIEN - DE_2022_100

Madame l'adjointe en charge de la commission « Vie associative et Culturelle » informe le Conseil Municipal que le tableau de Saint-Sébastien, qu'un généreux donateur a offert à la commune de Frambouhans, a été expertisé dernièrement par un commissaire-priseur à la chambre des ventes à Besançon (25000). Après analyse, ce tableau a été estimé à 300.00 €.

Elle informe également, qu'après expertise par le Centre Régional de Restauration et Conservation des Œuvres d'Arts de Vesoul (70000), le devis de restauration de ce tableau est de 4 086.00 €.

C'est pourquoi, après étude de la commission, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas réaliser de travaux sur ce tableau. Toutefois, il est suggéré de mettre ce tableau sous verre, et de lui trouver une place dans l'église du même nom, en accord avec la commission gérant l'édifice cultuel.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition.

Séance est levée à 22h00

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 02 novembre 2022

Questions diverses

Information n° 1 :

Monsieur le Maire et Monsieur l'adjoint en charge de la commission « Voirie » présente la légère modification de 3 parcelles du futur lotissement « Aux Echanges » suite à la découverte d'un puit perdu situé aux abords de la parcelle N° 17.

Information n° 2 :

Prochaine date à retenir pour les membres du conseil municipal :

- 13 novembre 2022 : Défilé puis apéritif offert par la municipalité
- 18 novembre 2022 : Repas des conseillers municipaux
- Début décembre 2022 : Colis des anciens
- 10 décembre 2022 : Fête de Noël de la commune
- 08 ou 15 janvier 2022 : Vœux du Maire

Information n° 3 :

Suite à l'acquisition par l'EPF signé mi-octobre, Monsieur le Maire propose une visite de la ferme LAUBERT le samedi 12 novembre à 9H30.